

Informations clés pour l'investisseur



SwissLife
Asset Managers

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Swiss Life Funds (F) Harmony I (ISIN : FR0010556902)

OPCVM de droit français

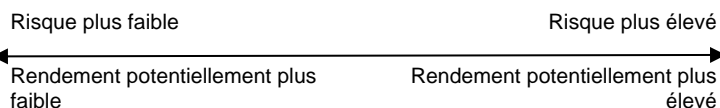
Le Fonds est géré par Swiss Life Asset Managers France,

Objectifs et politique d'investissement

Swiss Life Funds (F) Harmony est investi en actions (30% minimum et 60% maximum) et en obligations (30% minimum et 60% maximum), essentiellement par le biais d'OPCVM français ou européens à l'exception de ceux qui investissent plus de 10% de leur actif dans des OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger. La zone prépondérante est la zone euro. Son objectif d'investissement consiste à réaliser une performance supérieure à un indice composite : 50% DJ EuroStoxx 50 Net Return (SX5T Index) dividendes réinvestis+ 50% JPMorgan Government Bond Index Broad Hedged EUR TR (JHUCGBIB Index) coupons réinvestis, sur une période de 5 ans après déduction des frais de gestion. Le fonds peut directement détenir des instruments financiers de petites, moyennes ou grandes capitalisations, de tous secteurs économiques et de toutes zones géographiques et/ou investir dans des titres de créances et instruments du marché monétaire. A titre de diversification, il peut être exposé à d'autres classes d'actifs telles que les matières premières et le change dans la limite de 10% de son actif net.

- Instruments dérivés : jusqu'à 100% de l'actif.
- Titrisations (parts de FCC, d'ABS (Asset Backed Securities) et de MBS (Mortgage Backed Securities) : 10% maximum de l'actif. High yield : 80% maximum de l'actif.
- Dépôts : 10% maximum de l'actif net.
- Emprunts d'espèces : 10% maximum de l'actif net.
- Montant minimum de souscription initiale : 100 000 EUR
- Affectation des sommes distribuables : capitalisation
- Durée de placement recommandée : 5 ans.
- Demandes de souscription et rachats : reçues jusqu'à 11h sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Profil de risque et de rendement



La catégorie de risque 4 du fonds s'explique par l'exposition du fonds au marché des actions et obligations internationales et à la possibilité de surexposer le portefeuille aux risques actions et taux jusqu'à 200% de l'actif net du fonds. Le fonds peut investir dans des actifs libellés dans une autre devise que l'euro, pouvant exposer le portefeuille au risque de change jusqu'à 100% de l'actif net.

Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique de risque pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas "sans risque".

Risques importants non pris en compte par l'indicateur :

- Risque de crédit : Il concerne la baisse de la valorisation des obligations et des titres de créances négociables. En cas de dégradation de la perception par le marché de la qualité d'un émetteur, la valeur du titre peut baisser et en cas de défaut de l'émetteur la valeur du titre peut être nulle, entraînant en conséquence une baisse de la valeur liquidative de la part. L'exposition aux « high yield » peut entraîner des variations plus importantes et plus rapides de la valeur liquidative.
- Risque de liquidité : Il s'agit de la difficulté ou de l'impossibilité de réaliser la cession de titres détenus en portefeuille en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.
- Risque de contrepartie : Ce risque est lié à la défaillance d'une contrepartie de marché avec laquelle un contrat sur instruments financiers à terme ou une opération d'acquisition ou de cession temporaire de propriété a été conclu. Dans ce cas, la contrepartie défaillante ne pourrait tenir ses engagements vis-à-vis du fonds. Cet événement se traduira alors par un impact négatif sur la valeur liquidative du fonds. Ce risque pourrait ne pas être, le cas échéant, compensé par les garanties financières reçues.
- Risques liés aux interventions sur les marchés à terme et conditionnels et aux opérations de financement sur titres et risques liés à la gestion des garanties financières : Le fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme. Les variations de cours du sous-jacent peuvent avoir un impact différent sur la valeur liquidative du fonds en fonction des positions prises : les positions acheteuses pèsent sur la valeur liquidative en cas de baisse du sous-jacent, de même que les positions vendeuses en cas de hausse dudit sous-jacent. Le fonds peut également recourir à des opérations de financement sur titres.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1,00%
Frais de sortie	0,00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pris en charge par votre Entreprise. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,82%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances :	
Commission de performance : Néant	

Les frais affichés sont les frais maximum applicables. Des frais inférieurs peuvent vous être appliqués dans certaines conditions. Votre conseiller peut vous fournir de plus amples informations à cet égard.

Les frais courants sont calculés une fois par an à la clôture de l'exercice du Fonds (31/12/2018) et comprennent l'ensemble des coûts prélevés l'année passée. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre et n'inclut pas :

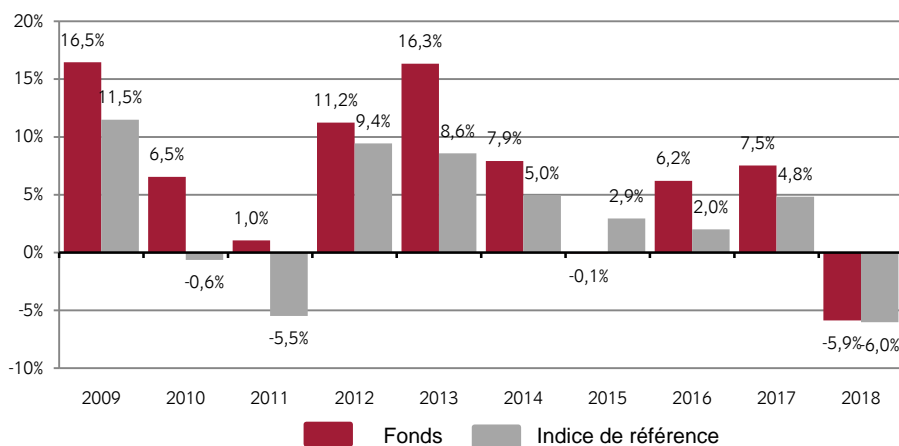
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre Fonds,

- les éventuelles commissions de surperformance.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section relative aux frais du prospectus de l'OPCVM disponible sur le site internet : <http://funds.swisslife-am.com/fr>

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions/parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Performances passées



Informations complémentaires :

- Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
- Les performances sont calculées nettes de frais.
- Les frais et commissions sont inclus dans les performances indiquées.
- Devise de référence : EUR.
- Date de création du fonds : 23/04/2002

Informations pratiques

- Dépositaire : SwissLife Banque Privée
- De plus amples informations sur le fonds (prospectus, rapports annuels et semestriels, informations sur une autre catégorie de part du Fonds) sont adressées dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de Swiss Life Asset Management (France) 153 rue Saint Honoré – 75001 Paris. Les informations relatives aux parts du Fonds sont également disponibles sur simple demande selon les modalités indiquées ci-dessus. La valeur liquidative du Fonds est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Elle est établie chaque jour de bourse du marché de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture des marchés (calendrier officiel Euronext).
- Il est rappelé que la législation fiscale du pays de domicile du Fonds peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du Fonds ou de votre conseiller habituel.
- Le présent Fonds n'est pas ouvert aux « US Person » (la définition des « US Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion <http://funds.swisslife-am.com/fr>).
- La responsabilité de la société de gestion ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de la société de gestion <http://funds.swisslife-am.com/fr> et sur simple demande selon les modalités indiquées ci-dessus.

Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Swiss Life Asset Managers France est une société de gestion agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et mises à jour au 01/04/2019.